

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
Sélestat-Erstein



COMMUNE DE KRAUTERGERSHEIM

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 6 janvier 2026

Sous la présidence de M. René HOELT, Maire.

Nombre de conseillers
élus : 19

Secrétaire de séance : M. Nicolas GUTH

Conseillers en fonction : 18

Date de convocation : 29 décembre 2025

Conseillers présents : 12

Membres présents : Mmes et MM. Valérie BENTZ, Jean-Michel CHALON, Gaël GREULICH, Nicolas GUTH, René HOELT, Denis LEHMANN, Didier MEYER, Régis MEYER, Damien PFLEGER, Bernard STOEFFLER, Thierry STOEFFLER, Corinne WEBER.

Conseillers absents : 6

Membres absents excusés : Mmes Monique DELL, Marie Hélène GOEPP, Françoise KOELL, Carole MENDY, Alice REIBEL, Caroline WAGENTRUTZ.

Procurations : 2

Membres absents ayant donné procuration :
Mme Alice REIBEL à M. Régis MEYER,
Mme Caroline WAGENTRUTZ à Mme Corinne WEBER.

Monsieur le Maire a constaté que le quorum était atteint pour tenir la séance.

Délibération n° COMM20260103

Objet : Délégations permanentes du Maire – articles L.5211-10 et L.5211-9 du CGCT – Compte-rendu d'information au 06/01/2026

Vu l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales relatif aux pouvoirs délégués au Maire par le Conseil Municipal,

Vu la délibération n° COMM20200502 portant délégation des attributions du Conseil Municipal au Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

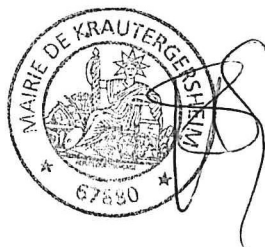
PREND ACTE du compte rendu d'information dressé par Monsieur le Maire sur les décisions prises en vertu des pouvoirs de délégation qu'il détient selon l'article L.2122-22 du CGCT.

• **Devis signés :**

- devis ELLIGEO – Réalisation de deux actes administratifs concernant la rue de l'Ecole pour un montant H.T. de 828,00 €
- devis TRONCONNEUSES DE L'EST – Acquisition d'un souffleur pour un montant H.T. de 275,00 €
- devis BERTHOLD MARX – Fourniture de vérins pour les skydomes de l'Espace Loisirs pour un montant H.T. de 604,30 €
- devis GERNER – Fourniture d'une médaille d'honneur pour un montant H.T. de 30,08 €

Pour extrait conforme,
Krautergersheim, le 08 janvier 2026

Le Maire, René HOELT



Le Secrétaire de séance, Nicolas GUTH

Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant M. le Maire de Krautergersheim dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut être introduit devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de la réponse de l'administration en cas de recours administratif préalable. Le tribunal administratif peut être saisi par télérecours à l'adresse internet suivante : <https://www.telerecours.fr/>